

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2026-431

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté du 24 mars 2026 portant délégation de signature au profit de Monsieur Jean LEPAULMIER, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile et à la sûreté,

VU la demande formulée par la **Ville de BAYEUX** sollicitant l'autorisation de réguler temporairement la circulation et le stationnement Place Gauquelin Despallières à l'occasion de travaux de mesures,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu le lundi 11 mai 2026,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement le stationnement et la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation et le stationnement de tous véhicules ou engins à deux roues sera interdit, **du dimanche 10 mai 2026 20h00 au lundi 11 mai 2026 20h00** :

- *Place Gauquelin Despallières (dans sa totalité)*

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par **la Ville de BAYEUX**.

Article 3 – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 4 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le cinq mai deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation
Jean LEPAULMIER

Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile et la sûreté

